

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Institution des Quinquennales :

l'opinion publique se divise sur l'instauration de
nouveaux jeux.

Sous Néron durant le quatrième consulat de
Cornélius et de Cossus les jeux quinquennaux
furent institués à Rome d'après la coutume
du concours grec. L'opinion publique fut partagée
comme elle l'est d'ordinaire
^{tout} pour ce qui est nouveau. Car il y en avait qui
rapportaient que les vieillards avaient reproché
à Cnaeus Pompée d'avoir établi que le siège du
théâtre serait permanent. ^{En effet} auparavant on
donnait habituellement les jeux en utilisant

des gradins improvisés et une scène dressée pour une durée déterminée, or, si l'on remonte à des faits plus anciens, le peuple assistait au spectacle debout, de peur que, s'il prenait place sur le théâtre, il n'y passe par paresse des jours entiers. En tout cas les spectacles anciens étaient préservés, toutes les fois que les prêteurs venaient à en donner, bien qu'aucun des citoyens n'eût la moindre obligation de concourir. Du reste les mœurs de leurs pères, après avoir été peu à peu détruites, ont été radicalement anéanties par l'effet d'une licence d'origine étrangère, si bien que ce qui en quelque lieu peut être consommé ou consommer se voit à Rome. Les jeunes gens dégénéraient sous l'effet de passions étrangères, en se livrant

aux exercices du gymnase, à l'oisiveté et aux
amours honteuses, à l'instigation de l'empereur et
du sénat, qui non seulement avaient laissé libre
cours aux vices, mais usaient de violence, si
bien que les premiers citoyens romains étaient
pollués par l'éclat de la prose et des vers au
théâtre. Que restait-il à faire sinon déshabiller
les corps aussi, y ajouter des ceintures et concevoir
ces luttes en guise de service militaire et de
combats ? Ou bien par hasard la
justice ^{aurait-elle} ~~avaient-elles~~ et les décuries de chevaliers
rempli la fonction honorable de juges,
s'ils avaient écouté en connaisseurs les sons
éclatants et le charme des voix ? On a ajouté
des nuits aussi à l'ignominie, de peur que
parce que du temps était laissé à la pudeur, ^{mais dans}
une assemblée mêlée, ce que les plus dépravés
avaient vivement désiré durant le jour, ils

ne l'osent durant la nuit ténébreuse.

Cette licence en elle-même plaisait à beaucoup et pourtant ils mettaient en avant des noms honorables. Les ancêtres non plus n'ont pas eu d'aversion pour les divertissements des spectacles, conformément à la situation dans laquelle ils se trouvaient alors, et pour cette raison on avait fait venir d'Étrurie les acteurs et de Thunium les courses de chevaux; et,

l'Achaïe et l'Asie,
une fois que l'on eut possédé
on a donné les jeux avec un plus grand soin
et aucun homme à Rome issu d'une famille
honorables ne s'est abaissé aux arts de la scène,

d'innombrables années ^{après le triomphe de Lucius}

Mummius qui, le premier, a donné à Rome ce
genre de spectacle. Mais il a pris aussi la
mesure d'économie suivante: un siège permanent

fut établi pour le théâtre plutôt qu'il ne se dresse et ne soit
démoli chaque année pour un coût immense.